

“ Je reçois quelquefois des lettres d'institutrices. Celles qui m'honorent de leur confiance jusqu'à me laisser pénétrer un peu dans l'intimité de leur vie, m'ont permis de constater dans l'organisation des écoles primaires, un monde d'abus.

“ S'il existe une classe de parias ou d'esclaves, au sein de notre civilisation sereine, c'est bien celle des pauvres filles qui se sont vouées à la carrière de l'enseignement.

“ Je ne trouve personne à leur comparer dans le nombre des malheureux de toutes sortes sur lesquels exerce la conventionnelle compassion publique. Les servantes de nos maisons sont des rentières auprès d'elles ; et l'on ne peut s'empêcher de féliciter les jeunes filles de la campagne qui, dans l'obligation de gagner leur vie, choisissent la meilleure part, en sacrifiant un peu de leur fierté, pour se mettre en service. A celles-là, il n'est pas malaisé de trouver quelque bonne famille où elles seront traitées avec égard, et chez qui elles jouiront des commodités inconnues à la vie des campagnes. En outre, étant logées, nourries, blanchies, pour peu qu'elles soient économes, il leur est possible d'épargner la presque totalité des cent ou cent cinquante piastres que représente la somme annuelle de leurs gages.

“ Si, par exemple, deux sœurs ont adopté chacune l'un de ces genres de vie, celle que son ambition a poussé à la conquête du diplôme, ne doit-elle pas regarder avec envie, l'autre plus riche qu'elle à la fin de l'année sans avoir subi l'épreuve de son métier ingrat, de ses accablantes responsabilités, de ses humiliantes, de ses cruelles privations.

“ Sait-on, en effet, que le salaire d'une institutrice varie de soixante à cent et quelques piastres ? et qu'à même cette misérable pitance, elle doit pourvoir à son habillement, à l'entretien de l'école et à sa nourriture— ou à sa disette si l'on veut ? C'est de la barbarie, et l'urgence du cas me semble appeler l'intervention, sinon de la “ Société protectrice des femmes et des enfants ”, au moins du gouvernement.

“ De pareils honoraires, il faut l'admettre, c'est la gêne sinon la misère. Or, voilà deux choses bien incompatibles avec la dignité de l'emploi d'institutrice, sans compter les risques habituels d'une vie misérable. Il faut plus que de l'abnégation pour persister dans une carrière aussi ingrate.

“ Mais à qui la faute ? me direz-vous ; qui faut-il accuser de cette injustice ?

“ Il faut bien le dire, c'est à nos braves habitants ; c'est à cette population de nos campagnes dont on admire en d'autres occasions l'intelligence et la générosité.

“ Est-ce donc parce que ces institutrices sont leurs propres enfants, recrutées dans leurs paroisses, qu'ils les traitent de cette façon et les contraignent à partager l'existence des plus misérables d'entre eux ?

“ Ils élisent les commissaires d'écoles qui engagent les maîtresses. On voit qu'ils peuvent par conséquent influencer sur les conditions de l'arrangement. Leurs mandataires, les commissaires, croient avoir droit à leur reconnaissance quand, dans le renouvellement d'un contrat, ils ont obtenu un rabais et arraché à la nécessité une concession de plus.

“ La contrainte du plus fort, la tyrannie des riches, en voilà un exemple ! Il n'est pas toujours nécessaire d'être un riche capitaliste pour pratiquer l'exploitation. Nous en avons ici une preuve.

“ Mais j'ai une telle confiance dans le bon sens et l'honnêteté de notre belle population des campagnes que je crois qu'il suffit de lui faire comprendre son erreur pour qu'elle s'en corrige.

“ Et, d'abord, qu'elle ne sépare pas l'œuvre de l'éducation de la religion, pour qu'on ne peut l'accuser d'avoir tout le respect qu'elle mérite.